Image not found or type unknown

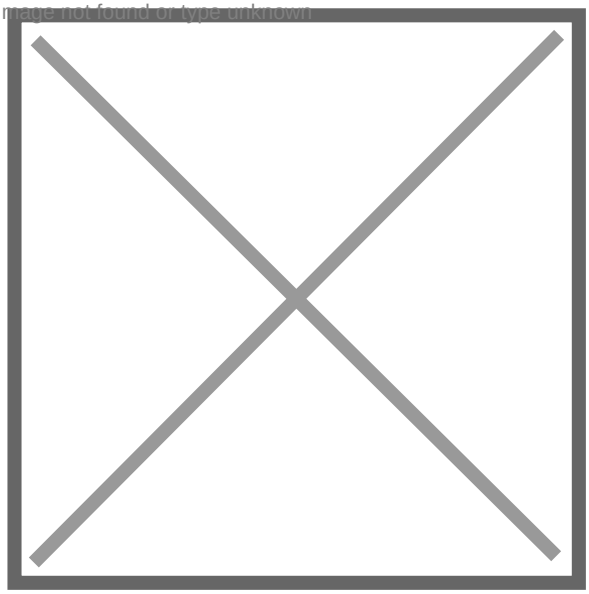

La proprietaire ne veut pas me rendre ma caution

Par **sisi1982**, le **11/02/2011** à **10:51**

Bonjour,

J'ai été locataire dans un appartement neuf pendant 6 mois et demi j'ai constaté à 10 jours de mon départ un ecoulement comme un robinet qui coule en continu au niveau du racordement du cumulus sans fuite apparente mais humide, j'ai prévenue la propriétaire je suis restée sans nouvelles d'elle pendant 1 semaine entre temps je lui ai envoyé un sms en lui disant qu'il serait peux etre preferable de faire intervenir un plombier afin que ce probleme ne prenne pas de l'ampleur aucune reponse de sa part. Le jour de l'état des lieux elle n'a pas voulut me rendre ma caution en me disant qu'elle allait faire intervenir un plombier et voir les réparations qui peux etre seront imputés de ma caution.

Est ce que je doit payer le plombier sachant que je ne suis plus dans l'appartement et que je le missionne pas de mon propre gré???
Est ce que je suis responsable de ce tuyau en dur sous le cumulus?
Est ce que je peux lui demander les preuves d'entretien de cette partie, sachant que je suis restée que 6 mois et demi?

Merci beaucoup de votre aide

Cordialement

Par **fabienne034**, le **11/02/2011** à **12:38**

LES TUYAUX SONT 0 LA CHARGE DU BAILLEUR SAUF S4ILA RE9U UN COUP

elle doit donc produire une attestation du plombier qui déclare que le tuyaux a subi un coup et qu'il ne s'agit pas de vétusté pour retenir sur votre caution

sinon elle doit vous rendre votre caution dans le délai de deux mois après votre remise des clefs

vous pourrez contester cette déclaration devant le juge de proximité

pour tout savoir sur le bail

http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés